

Adresse du conseil général de la commune de Versailles (Seine-et-Oise), lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Versailles (Seine-et-Oise), lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 183-184;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17673_t1_0183_0000_9

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Représentans du peuple,

L'assasin de Tallien est ennemi du peuple et de la liberté.

Le peuple vous demande une prompte et éclatante justice de ce double attentat; justice, vous ne l'aurez pas promis en vain : elle doit être très sévère dans un gouvernement révolutionnaire; mais elle devient tyrannie quand elle est arbitraire; la tyrannie conduit à la terreur; la terreur est l'arme des rois, elle ne doit frapper que les esclaves.

Continuez vos glorieux travaux. Nous connoissons le voeu de nos concitoyens, il est unanime et nous jurons avec eux guerre aux frippons et aux factieux, et de ne jamais reconnoître que la Convention pour centre de ralliement.

Vive la République, vive la Liberté.

COROUGE l'aîné, *maire*,
Louis LEBIGOT, *agent nat. provisoire*
et neuf autres signatures.

c

[*La société populaire et montagnarde de Foix au président de la Convention nationale, du 7 vendémiaire an III*] (23)

Citoyen président,

Nous t'adressons une adresse de notre société, que nous te prions de mettre sous les yeux de la Convention nationale. Elle exprime le voeu de nos coeurs, et nous osons espérer qu'à ce titre et sous tes auspices elle sera agréée.

Salut, confiance et fraternité.

Les membres du bureau de la société,

SEGUERLAPIQUE, BRIBE, *présidents*,
LAMOTE, CASSAIGNE, *secrétaires*.

[*La société républicaine de Foix à la Convention nationale, du 3 vendémiaire an III*] (24)

Citoyens représentans,

Les orages qui ont atristé l'horizon politique ont affecté nos âmes, mais ne les ont pas abbatue; nous avons vu l'intrigue et le modérantisme s'agiter dans différents points de la république, pour nous diviser et nous séduire. Le poignard des assassins s'est encore levé contre un de vos membres; son sang a coulé... ainsi désespérant d'anéantir la liberté, les scélérats vouloient immoler ceux qui la défendent.

Législateurs, le peuple est là pour vous secourir; il serait là pour vous venger : constamment occupé de ses représentans, il est prêt à faire à chacun d'eux un rempart de son corps; mais ce peuple vous invite par notre organe, à songer sans cesse à nos intérêts, en continuant

à vous accuser des moyens d'améliorer son sort et d'assurer son bonheur. Voilà l'objet de son attente; voilà celui des devoirs que vous impose sa confiance honorable.

Vos principes et votre fermeté nous annoncent que son espoir sera rempli.

Et nous ennemis déclarés de toute faction, nous zélateurs ardents de la liberté et de l'égalité, nous jurons de poursuivre tous ceux qui essaieraient d'y porter atteinte : nous jurons de demeurer constamment attachés à la loi et à la Convention nationale : parce que nous voulons être libres; parce que nous connoissons le prix de la liberté, et que cette liberté est et sera toujours le but de nos desirs, le motif de nos travaux et l'objet de tous nos sacrifices.

Salut, fraternité, union et surveillance.

SEGUERLAPIQUE, BRIBE, *présidents*,
LAMOTE, CASSAIGNE, *secrétaires*.

13

Le conseil-général de la commune de Versailles ^a, les citoyens de celle de Mont-Marat ^b, ci-devant Montmartre, la société populaire de Villejuif ^c, les amis de la liberté et de l'égalité de Passy ^d, et le comité révolutionnaire du premier arrondissement de Paris ^e, félicitent la Convention sur ce qu'elle a consacré, dans son Adresse aux Français, les principes sacrés de la liberté publique; ils la remercient de tous ses efforts pour fonder le bonheur du peuple, jurent de lui être fidèles, et l'invitent de rester à son poste jusqu'à ce que la prospérité publique soit irrévocablement affermie.

Mention honorable et insertion au bulletin (25).

a

[*Le conseil général de la commune de Versailles, département de Seine-et-Oise, à la Convention nationale, du 23 vendémiaire an III*] (26)

Citoyens représentans,

Nous avons lu avec la plus grande satisfaction, citoyens législateurs, votre adresse au Peuple français, en ce que nous y avons vu la ferme résolution où vous êtes, de poursuivre les ennemis de l'intérieur, comme font nos armées, à l'égard de nos ennemis extérieurs.

Le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, sans lequel le vaisseau de la République ne pourroit arriver au port;

(25) P.-V., XLVII, 192-193.

(26) C 321, pl. 1347, p. 22. *Bull.*, 28 vend.; *Ann. Patr.*, n° 654; *Gazette Fr.*, n° 1019; *J. Fr.*, n° 751; *J. Mont.*, n° 5; *J. Perlet*, n° 753; *M.U.*, XLIV, 395.

(23) C 322, pl. 1354, p. 16.

(24) C 322, pl. 1354, p. 17.

l'exclusion du système de terreur, qui doit être remplacé par la justice et les vertus, tels sont les objets qui ont porté le calme dans nos âmes.

Vous êtes invités à rester à votre poste.

Nous jurons de nous rallier toujours à la Convention, pour travailler d'accord avec elle, au maintien de la République française, une, indivisible et à jamais impérissable.

GRAVOIS, *maire*,
MONTARDIER, *agent nat.*
et une demi-page de signatures.

b

Une députation de la commune de Mont-Marat, ci-devant Montmartre, à la barre. *L'orateur* :

[*Les citoyens de la commune de Mont-Marat, ci-devant Montmartre, département de Paris, à la Convention nationale, du 24 vendémiaire an III*] (27)

Législateurs,

La municipalité, la société populaire, tous les citoyens de la commune de Mont-Marat se sont pénétrés des principes sacrés, des vérités éternelles que vous nous indiquez pour point de ralliement. Vous avez fait luire à nos yeux une lumière et plus pure et plus belle : grâce à votre adresse au Peuple français, nous sommes enfin, et pour toujours, éclairés sur nos droits et nos devoirs, nous venons vous en témoigner notre reconnaissance.

Mais, citoyens représentans, nous avons été surpris que vous eussiez eu besoin de rappeler à quelques français qu'en vous seuls résidoit la puissance nationale.

Attachés aux travaux de la terre, nous nous bornons à bénir les vôtres, sans nous occuper de ces discussions politiques que les dangers de la patrie et le gouvernement révolutionnaire ont interdites à tous les bons citoyens.

Cependant votre adresse nous apprend que des audacieux, que des traîtres ont osé attenter encore à la souveraineté du peuple. Ce n'est sans doute pas dans les sociétés populaires qu'ils ont élevé leurs voix criminelles.

Et nous aussi, nous avons formé une société populaire ; mais le but de nos séances est la lecture et l'étude de vos bienfaisants décrets. Jamais nous n'y déchirons la réputation d'un représentant du peuple : nous surveillons les méchants, et nous ne faisons point la guerre aux bons.

Nous nous souvenons toujours que les sociétés populaires sont le piédestal des statues de bronze que vous avez érigées à la Liberté, à l'Égalité ; mais nous nous souvenons aussi que

le salut public vous commanderoit de le briser, de le réduire en poudre, s'il receloit des conspirateurs dont la main perfide eût tenté d'ébranler ces statues sacrées.

Pères de la patrie ! notre confiance en vous est sans bornes ! vous seuls êtes revêtus du pouvoir du peuple. Eh ! qui pourroit ne pas le reconnoître à présent ? Vous prêchez l'humanité, la justice, toutes les vertus sociales... tandis que vos ennemis et les nôtres ne prêchent que la cruauté, le carnage, la dissolution de la république ! Restés, restés à votre poste : vous vous montrés si dignes de remplir les glorieuses destinées que vous avez préparées à la France.

Quand nos héros républicains auront fait disparaître de dessus ce globe jusqu'au dernier satellite des tyrans, alors donnés la paix au monde ; faites le bonheur de l'univers.

Jusques là, tenés dans vos mains puissantes les rênes du gouvernement révolutionnaire, démasqués l'aristocratie, de quelque voile qu'elle se couvre, faites passer sous le glaive de la loi les dénonciateurs à gages, les assassins publics, et surtout les faux patriotes. Notre sort est entre vos mains, nous vous répondons du vôtre ; la Convention nationale est environnée de nos coeurs, avec un tel rempart quel ennemi pourroit-elle craindre ?

Vive la république, une et indivisible ! Vivent la liberté et l'égalité ! Vivent nos sages représentants !

Lecture faite de cette adresse la société populaire de Mont-Marat ayant dans son sein le conseil général de la commune, arrête à l'unanimité qu'elle sera signée du maire, du président, des secrétaires de la société et des autres citoyens des tribunes pour être présentée demain quintidi à la Convention par une députation des citoyens de la commune, arrête en outre que le double de cette adresse restera déposé aux archives de la société.

GUIRTELLE, *maire*, GAILLARD, *président*,
DESORTE, ROBINEAU, *secrétaires*
et une demi-page de signatures.

c

[*La société populaire de Villejuif, département de Paris, à la Convention nationale, s. d.*] (28)

Citoyens représentans,

Et nous aussi ! nous venons offrir nos voeux et nos bras à nos meilleurs amis, à nos intrépides déffenseurs, aux législateurs de la République ; et nous aussi ! nous venons faire le serment de soutenir la probité et la vertu ; et nous aussi ! nous excérons la tyrannie de quelque voile imposteur dont elle cherche à se couvrir.

(27) C 321, pl. 1347, p. 18. *Bull.*, 25 vend. ; *Moniteur*, XXII, 266 ; *Débats*, n° 754, 375 ; *Ann. Patr.*, n° 654 ; *Gazette Fr.*, n° 1019 ; *J. Fr.*, n° 751 ; *J. Mont.*, n° 5 ; *J. Perlet*, n° 753.

(28) C 322, pl. 1354, p. 23. *Bull.*, 29 vend. ; mention *Moniteur*, XXII, 268.